



INFO TRANSFU

Septembre 2026

29 SEPTEMBRE : LA CFDT EFS SE MOBILISE

**Cfdt: NOS ACTIONS
AU QUOTIDIEN**



Dans la Fonction Publique, les organisations syndicales appellent à la mobilisation le 29 septembre 2026, notamment pour obtenir des mesures salariales générales et immédiates.

La CFDT EFS s'associe à cette mobilisation et dépose également un préavis de grève pour le 29 septembre, parce qu'à l'EFS aussi, les salariés attendent des réponses concrètes.

Notre ligne est claire, et la CFDT revendique une augmentation générale des salaires et une attention particulière pour les plus bas salaires.

La CFDT continuera à défendre le pouvoir d'achat des salariés de l'EFS.

LE 29 SEPTEMBRE, FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX : MOBILISONS NOUS !

Pouvoir d'achat : à l'EFS aussi, la CFDT ne lâche rien !

À l'EFS, nous sommes nombreux à travailler de nuit, le soir, les week-ends, avec des horaires atypiques. Certains d'entre nous travaillent sur des sites éloignés des grandes agglomérations, dans des territoires où les transports en commun ou les alternatives à la voiture sont très limités. Ainsi, le coût du carburant, les déplacements, le temps de transport et les contraintes liées aux horaires pèsent directement sur le pouvoir d'achat des salariés.

Pour la CFDT, dans le contexte actuel, ces réalités doivent être une priorité.

Une revendication portée à tous les niveaux de la CFDT

La question du pouvoir d'achat est au cœur des revendications de la CFDT au niveau national. Marylise LEON (Secrétaire Générale de la CFDT) rappelait encore récemment que, dans un contexte d'augmentation du coût de la vie, les salaires doivent suivre et que les employeurs doivent prendre leur part de responsabilité en ouvrant de véritables négociations salariales, en tenant compte de l'évolution des prix et des dépenses contraintes. Cette revendication se retrouve également dans la mobilisation pour la Fonction Publique du 29 septembre 2026, pour laquelle la CFDT demande notamment des mesures salariales générales et immédiates.

À l'EFS, la CFDT porte la même exigence : la perte de pouvoir d'achat ne peut pas devenir la norme.

NAO 2026 : ce que la CFDT demandait

Lors des négociations annuelles obligatoires 2026, la CFDT EFS avait mis sur la table un ensemble de revendications destinées à agir concrètement sur la rémunération et les dépenses supportées par les salariés.

Parmi les principales demandes :

- ◆ une augmentation générale de 3 %, correspondant à l'inflation depuis janvier 2024 ;
- ◆ une prime de partage de la valeur (PPV) ;
- ◆ une augmentation du taux horaire du travail de nuit à 35 % ;
- ◆ une revalorisation des compensations liées au travail en soirée ;

- ◆ une compensation du travail effectué entre 19 h et 21 h ;
- ◆ la revalorisation de la prime transport ;
- ◆ la mise en place d'une indemnité de résidence ;
- ◆ un 13e mois ;
- ◆ des mesures permettant de lutter contre le temps partiel subi et les temps partiels atypiques.

➔ Pour la CFDT, le pouvoir d'achat doit être abordé dans sa globalité.

NAO 2026 : ce qui a été proposé à la signature

- ◆ **Une enveloppe pour les évolutions individuelles** ➔ le budget consacré à ces évolutions représente 0,85 % de la masse salariale, avec une progression moyenne de la rémunération encadrée à 1,80 %.
- ◆ **Une mesure contre les écarts de rémunération** ➔ une enveloppe spécifique de 4 millions d'euros est proposée pour réduire certaines disparités salariales. Les salariés présentant un écart supérieur ou égal à 5 % par rapport à une rémunération de référence correspondant à leur emploi repère, leur tranche d'ancienneté et leur position pourront être concernés par une revalorisation.
- ◆ **Des ouvertures de négociations pour la suite.**

L'accord prévoyait également que plusieurs revendications soient poursuivies dans les négociations à venir : fin de carrière et retraite progressive, mécénat de compétences, droits des proches aidants, participation à la vie citoyenne, temps partiels atypiques et travail de nuit, notamment sa définition, ses repos et ses compensations.

Mais il manque toujours l'essentiel pour le pouvoir d'achat



Ces avancées ne doivent pas masquer un point essentiel : aucune augmentation générale des salaires.

La revendication CFDT d'une augmentation générale de 3 % n'a pas été retenue. De même que la revalorisation de la prime transport. Pour les salariés qui doivent utiliser leur véhicule pour se rendre au travail, notamment sur les sites ruraux ou mal desservis par les transports collectifs, cette absence de revalorisation est particulièrement concrète.

Et pour celles et ceux qui travaillent de nuit ou sur des horaires atypiques, les contraintes restent fortes.

Le pouvoir d'achat ne peut pas être considéré comme une question secondaire lorsque les dépenses contraintes augmentent.

Un accord signé par la CFDT... mais pas par les autres organisations

La CFDT a fait le choix de signer le projet d'accord NAO 2026. Mais cette signature est intervenue sans majorité syndicale.

Conséquences : les mesures prévues dans l'accord ne peuvent pas simplement être considérées comme acquises pour l'ensemble des salariés par la seule signature de la CFDT. Leur mise en œuvre dépend donc des mesures que la Direction décidera éventuellement de mettre en œuvre unilatéralement.

La CFDT assume sa signature : elle permet de sécuriser les avancées obtenues et de poursuivre les négociations sur les sujets qui restent ouverts. Mais signer ne signifie pas que nous considérons le compte comme soldé.

Rapport de l'Anses sur les horaires atypiques au travail

L'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire) est un établissement public qui évalue les risques pour la santé humaine, animale et environnementale. Elle produit des expertises scientifiques et formule des recommandations pour éclairer les décisions des pouvoirs publics.

Travailler tôt le matin, tard le soir, la nuit, le week-end ou avec des horaires fractionnés concerne une grande partie des travailleurs en France. Dans son expertise collective, l'Anses considère les horaires atypiques comme un véritable risque pour la santé, mais aussi pour la vie sociale et familiale. Elle souligne notamment leurs effets possibles sur le sommeil et la santé et appelle à mieux prévenir les risques liés à ces organisations du travail.



À l'EFS, la CFDT porte ce sujet au quotidien, notamment dans les négociations et à travers ses revendications en NAO. Le travail de nuit a également fait l'objet de demandes concrètes de la CFDT à travers le protocole de fin de conflit de 2025.

L'extension des horaires d'ouverture des MDD en soirée et le samedi est également un sujet sur lequel la CFDT demande que l'impact sur les conditions de travail soit pris en compte, avec des compensations adaptées pour les salariés concernés.

Pour la CFDT, développer l'activité ne peut pas se faire au détriment de la santé et de l'équilibre de vie des salariés. Toute évolution des horaires doit s'accompagner d'une véritable prise en compte de ses conséquences et de contreparties à la hauteur des contraintes imposées.

Points principaux du CSE de Septembre 2026

Informations de la Direction

- **Visite de la direction nationale le 26 août** (Directeur Ambition plasma national et Directrice générale nationale) sur la MDD de Pellegrin afin de voir les différents impacts sur la mise en place des 12 nouveaux séparateurs Haemonetics avant déploiement sur les autres régions.
- **Laboratoire IH-Del Pellegrin** : les travaux touchent à leur fin. Le déménagement est prévu le 27 septembre 2026. L'inauguration des locaux rénovés aura lieu en fin d'année.
- **Incendies de l'été** : 7 salariés n'ont pas pu se rendre sur leur lieu de travail. La direction a décidé de maintenir leur salaire, pour un total cumulé de 17 jours d'absence justifiée de plus le télétravail a été facilité.
- **Cessation d'activité de TSE** : cet été une réorganisation des navettes, via de nouveaux marchés de transports avec un coût plus important.
- **CDS de Limoges** : la démission du responsable du CDS sera effective au 10 Novembre au soir. Par conséquent, un courrier de la direction a été envoyé au CHU de Limoges pour informer de la situation et trouver des solutions pour les malades. La direction a pris la décision d'arrêter les saignées thérapeutiques sur Limoges afin de dégager du temps en l'absence de médecin et cela de façon définitive.

Retex sur la mise en place des nouvelles amplitudes horaires en mdd : phase 2 du plan plasma 2025

Cette seconde phase, qui a commencé le 1^{er} septembre 2025 a modifié les horaires sur 7 maisons du don et rajouté des samedis supplémentaires (Biarritz, Bordeaux, Pau, Brive, Périgueux, Angoulême et Limoges).

L'objectif était d'atteindre les 47 500 plasmaphères pour 2025, sachant que cet objectif avait été réévalué de 2500 poches en cours d'année.

La CFDT alerte sur la conciliation vie pro-vie perso, avec des personnels qui peuvent travailler davantage les soirs et plus de samedi.

Nous serons d'autant plus exigeants sur la présentation d'ambition plasma 2027 dans la mesure où l'on nous rapporte encore des retours de planification non conformes à l'ANAT.

Projet de bail à la Rochelle pour la mdd et le départ collecte

Ce projet de bail pour une nouvelle maison du don est à l'étude. La direction a trouvé un bâtiment de 576 m² dans le quartier des Minimes qui permettrait de délocaliser l'activité MDD ainsi que le départ collecte.

- ◆ il est prévu 14 places de stationnement extérieures et 8 places à l'intérieur qui sont comprises dans la location.
- ◆ le site sera doté de 10 lits de prélèvements répartis en 8 lits de plasmaphères et 2 lits de sang total.
- ◆ actuellement l'effectif est de 11,3 ETP, il devrait évoluer vers 13,5 ETP.
- ◆ l'ouverture est programmée pour début 2028.

Information complémentaire sur le local départ collecte d'Anglet

Le garage ne pouvant accueillir le camion de collecte, la direction propose de le stationner devant le bâtiment. Cependant, cela peut poser problème, notamment lors des livraisons, puisqu'il faudra probablement déplacer le camion pour pouvoir accéder au site.

La CFDT demande à la direction de vérifier les ouvrants au niveau des 2 fenêtres afin que les bureaux situés à l'étage puissent bénéficier de lumière naturelle.

Cfdt:

ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Nouvelle-Aquitaine

Cfdt:

S'engager pour chacun
Agir pour tous

Délégué Syndical Central

Benoît LEMERCIER

☎ 06 87 37 58 57

@ lemercier.cfdt@gmail.com



Délégués Syndicaux Régionaux

Xavier JACOB

☎ 06 71 57 98 34

@ jacob.cfdt@gmail.com

Dominique NOIRAULT

☎ 06 60 48 91 51

@ noirault.cfdt@gmail.com